

# COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRE

REUNION DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

## PV N° 1

**Présents** : Mme LABETOULLE, MM. CHANUDET, LALANDE, PETIT-PIERRE, VILLATTE.

**Excusé** : M. BERNARD.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appels du District dans les formes réglementaires dans un délai de 10 jours à compter de la date de notification. Les frais de dossier (75 euros) devront être joints.

### \* EXAMENS DES DOSSIERS

**M. BOUCHERAT Maxence (licence n° 2546070645)** : *demande de mutation au club de l'US St Fiel.*

La Commission donne un avis favorable.

**M. MICHEL Christian (licence n° 1132430944)** : *demande de mutation au club de l'US St Fiel.*

La Commission donne un avis favorable.

**M. NOVAIS Emilien (licence n° 1119313248)** : *demande de mutation au club de l'AS Reterre-Fontanières.*

La Commission met la décision en délibéré dans l'attente de compléments d'information.

**M. POTIER Mehdi (licence n° 2543339971)**.

Pris note du mail de ce dernier indiquant qu'il veut rester dans son club.

### \* CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE

La Commission indique les clubs qui bénéficieront d'un muté supplémentaire en équipe première, à savoir :

- US BETETE-ROCHES
- ES DUN-NAILLAT
- ES MAINSAT-SANNAT
- ES St MAURICE LA SOUTERRAINE

**La Présidente** : Virginie LABETOULLE.

**Le Secrétaire de Séance** : Jean-Claude VILLATTE.